

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.961  
24 juin 2004

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 24 juin 2004, à 10 h 15

Président: M. Omar HILALE (Maroc)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 961<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouvel Ambassadeur du Nigéria, S. E. Joseph Ayalogu, et lui souhaiter bon courage et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions d'Ambassadeur du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence du désarmement.

D'emblée je veux faire mes adieux à l'Ambassadeur de Pologne, M. Krzysztof Jakubowski, qui quittera bientôt Genève, ayant été appelé par son gouvernement à d'autres fonctions importantes et astreignantes. Notre collègue, M. Jakubowski, qui a rejoint la Conférence du désarmement en 1997, a toujours exposé et défendu les positions de son gouvernement avec une remarquable combinaison d'autorité distinguée et de connaissances approfondies de la limitation des armements et du désarmement. Ancien boursier du Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement, il a toujours fait preuve d'une logique irréfutable et de persévérance dans la recherche de moyens novateurs de revitaliser la Conférence et de susciter un consensus sur un programme de travail. Tous les membres de la Conférence qui se sont efforcés de remettre celle-ci sur la voie des négociations ont toujours pu compter sur ses connaissances étendues ainsi que sur ses conseils perspicaces et imaginatifs, ses encouragements et son aide lorsqu'il s'agissait d'apporter des solutions concertées aux problèmes non résolus. Bien que les contraintes de l'ordre alphabétique ne lui aient pas permis d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement pendant son tour de service à Genève, son aptitude à la médiation, sa modération et son impartialité lui ont valu le poste bien mérité de Président de la Commission des droits de l'homme en 2002, fonction dont il s'est acquitté avec son dévouement habituel et ses talents exceptionnels de diplomate. Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, je tiens à souhaiter à l'Ambassadeur Jakubowski et à sa famille beaucoup de succès et de bonheur à l'avenir.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur de Mongolie, M. Bekhbat, le représentant de la Norvège, M. Paulsen, l'Ambassadeur de Pologne, M. Jakubowski, et notre collègue du Kenya. Toutefois, avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je voudrais faire une déclaration à l'occasion de l'accession du Maroc à la présidence de la Conférence.

Qu'il me soit permis de dire combien je suis heureux de prendre au nom de mon pays, le Royaume du Maroc, la présidence de la Conférence du désarmement. C'est également pour moi un exceptionnel privilège que d'assurer la présidence pour la troisième fois depuis l'admission du Maroc à la qualité de membre de la Conférence du désarmement en 1979. Cette présidence constitue pour le Maroc une nouvelle occasion de réaffirmer son engagement inébranlable en faveur de la paix et de la sécurité internationales, la coexistence pacifique entre les nations et le respect des engagements internationalement pris en matière de désarmement. C'est également une précieuse occasion de réitérer la détermination de mon pays d'appuyer sans réserve tous les efforts des Nations Unies pour inverser la course aux armements, renforcer l'efficacité des accords de limitation des armements et de désarmement, relancer les mécanismes de désarmement multilatéraux et soutenir les actions de la communauté internationale en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires et d'éliminer les armes de destruction massive.

(Le Président)

L'année 2004 est celle du Groupe des 21, aussi je mesure à leur juste valeur les attentes portées par différents membres de la Conférence du désarmement lors de leurs présidences respectives. Qu'il me soit permis à cette occasion de rendre hommage à mes collègues, les Ambassadeurs du Kenya, M<sup>me</sup> Amina Mohamed, de Malaisie, M<sup>me</sup> Rajmah Hussain, du Mexique, M. Pablo Macedo, et de Mongolie, M. Khasbazaryn Bekhbat, pour la compétence avec laquelle ils ont assuré leurs présidences respectives, permettant ainsi le lancement de sessions informelles, puis leur bon déroulement. Je tiens aussi à saluer notre Secrétaire général, M. Serguei Ordzhonikidze, et le Secrétaire général adjoint, M. Román-Morey, ainsi que le secrétariat de la Conférence. Les connaissant personnellement, je suis assuré de pouvoir compter sur leur soutien et leur coopération.

Les profondes mutations stratégiques de ces dernières années ont généré des menaces nouvelles pour la communauté internationale. En effet, jamais la sécurité internationale n'a été aussi précaire que de nos jours, la vulnérabilité de notre monde ne se mesurant plus uniquement aux menaces classiques incarnées par la spirale de la course aux armements nucléaires ou la militarisation progressive de l'espace, mais aussi aux dangers créés par l'inexécution des obligations internationalement souscrites, la remise en cause des engagements juridiques dans le domaine du désarmement, la prolifération des armes de destruction massive ou le refus de prendre en considération la volonté des pays de faire de leurs régions et continents respectifs des havres de paix et des sanctuaires exempts de toute arme nucléaire.

En outre, l'insécurité est devenue un phénomène mondial depuis l'apparition du terrorisme international. Les terroristes cherchent à saper les fondements de l'ordre mondial en s'attaquant à nos valeurs, en compromettant le renforcement de la démocratie et le développement socioéconomique des pays, et en semant la mort, la destruction et le désordre. La quête effrénée des armes de destruction massive augure d'un 11 septembre nucléaire, biologique ou chimique, qui n'est plus aujourd'hui un scénario de fiction mais une probabilité forte que seules la volonté et la détermination de toute la communauté internationale pourraient prévenir. En tant que composante du système des Nations Unies, la Conférence du désarmement peut et doit jouer son rôle dans ce combat planétaire, notamment en apportant des réponses adéquates à cette menace. Pour y parvenir, notre Conférence n'a d'autre alternative que de s'adapter à son environnement international et aux nouveaux défis de ce début du siècle.

Émanation de la guerre froide, la Conférence du désarmement avait réussi à s'imposer en tant qu'organe de négociation malgré l'affrontement idéologique Est-Ouest, puis à devenir catalyseur du désarmement au lendemain de la chute du mur de Berlin. Cependant, depuis plusieurs années, elle s'est installée dans une désolante léthargie. L'absence de programme de travail depuis plus de sept ans contraste gravement avec un environnement international chargé de périls. Certes, des efforts ont été faits pour débloquer cette situation, et des initiatives louables et novatrices ont été prises en vue de forger un consensus de nature à laisser la Conférence accomplir son mandat. Cependant, force est de reconnaître que ni ces efforts ni ces initiatives n'ont permis de briser l'impasse actuelle et d'insuffler à notre Conférence la dynamique de négociation qui lui fait désespérément défaut. Ce triste constat d'impuissance ne devrait nullement nous décourager, ni nous conduire à la résignation. Bien au contraire, il conviendrait d'en tirer les enseignements adéquats en redoublant d'efforts, en transcendant nos divergences et en faisant preuve de souplesse autant que de hauteur de vues. Le retour de la Conférence

(Le Président)

du désarmement à sa vocation fondamentale d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement est à ce prix.

Il est incontestable que le décalogue est le texte fondateur de la Conférence du désarmement. Cependant, comme tout document, il n'est pas gravé sur du marbre. Sa force réside dans sa dimension consensuelle et référentielle et sa pertinence, dans la possibilité de l'adapter à une conjoncture internationale caractérisée désormais par la mondialisation du terrorisme. D'où la nécessité de se départir de l'approche dogmatique qui a présidé ces dernières années à la perception des moyens de réaliser ses objectifs et son programme.

La démarche consistant à chercher obsessionnellement une mise en œuvre du décalogue sans concession ni souplesse a démontré ses limites. Elle a abouti à un syndrome du blocage, qui s'est banalisé au fil des ans, suscitant frustrations et inquiétudes. En effet, après sept ans de dialogue infructueux, voire stérile, sur l'adoption d'un programme de travail, il est temps que nous nous interroguions non sur ce que les pères fondateurs de la Conférence du désarmement ambitionnaient d'achever il y a un quart de siècle, mais sur ce que nous sommes capables d'entreprendre et de réussir dans la conjoncture actuelle. Aussi conviendrait-il de renoncer à sacraliser le décalogue et de procéder à une relecture pragmatique de notre mandat en adaptant nos priorités et nos besoins sécuritaires aux défis et menaces d'aujourd'hui et non aux peurs et préoccupations d'hier. Dans ce contexte, l'histoire retiendra moins la litanie de nos engagements en faveur du désarmement que notre impuissance à surmonter nos divergences, à appréhender les menaces actuelles, à faire preuve de réalisme pour réussir le possible avec lucidité et courage et préparer le terrain à des consensus futurs encore plus larges. À cet effet, autant les initiatives précédentes que celles à venir gagneraient à éviter l'introduction de concepts méthodologiques étrangers au décalogue, au risque de devenir eux-mêmes un élément du problème. Notre incapacité d'adopter un programme de travail recèle les germes de l'affaiblissement de notre Conférence. Bien plus, chaque année qui passe sans que nous puissions aborder les points de notre ordre du jour selon leurs propres mérites et les perspectives qu'ils ouvrent génère les graines d'une marginalisation progressive de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi je vous exhorte à substituer à la démarche, ô combien stérile, du tout ou rien, les vertus de l'ouverture sur l'autre, du dialogue et du compromis. Car, comme le disait à juste titre le philosophe empiriste et positiviste anglais du siècle dernier, Sir Alfred Jules Ayer, la progressivité peut conduire à la globalité – l'inverse est plus laborieux.

Dans ce contexte, étant profondément convaincu de la nécessité d'adapter notre Conférence à son environnement international, j'ai l'intention d'organiser une séance informelle consacrée au thème que le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a évoqué dans le message qu'il nous a adressé à l'ouverture de notre session annuelle, à savoir les «menaces et défis émergents, tels que les nouvelles formes de terrorisme et leurs répercussions éventuelles sur la prolifération des armes de destruction massive».

Le cadre d'un échange informel dense et fructueux sur ce thème procède des discussions ayant présidé à l'adoption de notre ordre du jour et surtout des souhaits exprimés dans ce sens par plusieurs délégations de tous les groupes.

Par ailleurs, je compte mener des consultations sur les voies et moyens d'exploiter la richesse, la qualité et la profondeur des interventions, ainsi que les propositions des uns et des

(Le Président)

autres durant le cycle de séances informelles qui s'achève aujourd'hui. Il va sans dire que ces discussions informelles, passées ou à venir, ne sont pas une fin en soi, ni une substitution aux négociations que nous appelons tous de nos vœux. Elles devraient plutôt offrir une occasion de parvenir à une compréhension mutuelle des positions réciproques, des ambitions légitimes des uns et des préoccupations sécuritaires nationales, tout aussi légitimes, des autres.

Ainsi mon souhait serait de lancer une nouvelle série de deux ou trois séances informelles, l'idée étant de susciter un débat structuré et ciblé. En d'autres termes, il s'agirait de passer du monologue au dialogue interactif et de l'édification de la confiance au processus de rapprochement des positions, des concepts et des intérêts. L'ultime finalité serait d'identifier des dénominateurs communs de nature à forger un compromis évolutif permettant à notre Conférence de s'acquitter de son mandat de négociation.

Enfin, grandement encouragé par le fait que de nombreuses délégations ont reconnu la pertinence, la qualité et le caractère constructif des déclarations faites durant ces séances informelles, je voudrais vous proposer d'exploiter la possibilité que nous offre l'article 22 du règlement intérieur, conformément auquel la Conférence peut demander au secrétariat d'établir des résumés officieux de nos séances informelles. Le seul et unique objectif d'une telle démarche est d'inventorier l'ensemble des propositions dans un document officieux afin, d'une part, qu'elles ne tombent pas dans l'oubli et, d'autre part, de pouvoir les exploiter dans nos consultations et nos travaux futurs. Dans cette perspective, je formule le vœu de pouvoir compter sur votre soutien individuel et collectif, vos contributions, vos propositions, vos suggestions et vos capacités créatives. L'ambition de la présidence marocaine est de donner corps à votre souhait de prospector toutes les pistes susceptibles de favoriser l'émergence d'un consensus sur un programme de travail. Je compte sur vous tous pour y parvenir.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Mongolie,  
S. E. M. Khasbazaryn Bekhbat.

M. BEKHBAT (Mongolie): Monsieur le Président, comme je prends la parole pour la première fois sous votre direction bienveillante, permettez-moi de vous adresser mes félicitations chaleureuses ainsi que mes meilleurs vœux de succès à l'occasion de votre accession aux hautes responsabilités de Président de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de la coopération et du soutien sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement des tâches aussi importantes qu'exigeantes qui sont maintenant les vôtres. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier sincèrement le secrétariat, qui m'a offert son assistance si généreuse pour la rédaction de la déclaration dont je vais vous donner lecture, tant bien que mal, en anglais.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

L'objet de ma déclaration d'aujourd'hui est de présenter les temps forts des séances plénières officieuses qui ont eu lieu sous ma présidence, les 3, 10 et 17 juin, et au cours desquelles la Conférence a examiné les points suivants de l'ordre du jour: «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes» (point 4), «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques» (point 5) et «Programme global de désarmement» (point 6).

(M. Bekhbat, Mongolie)

Comme lors de mon précédent exposé, je m'abstiendrai de faire une description détaillée des déclarations faites ou une analyse approfondie des nuances entre les différents points de vue exprimés au cours du débat. Je me limiterai à aborder les principales questions qui ont été abordées lors de l'examen des points précités de l'ordre du jour.

Comme on pouvait s'y attendre, les points de vue concernant les garanties négatives de sécurité à accorder aux États non dotés d'armes nucléaires variaient considérablement, et ces différences s'inscrivaient dans un schéma bien établi. D'un côté, il y avait les partisans d'un instrument multilatéral, sans conditions et juridiquement contraignant, négocié dans le cadre de la Conférence du désarmement; de l'autre, ceux qui estimaient que les garanties actuelles données par les États dotés d'armes nucléaires, que ce soit par des déclarations unilatérales ou dans le contexte de zones exemptes d'armes nucléaires, étaient largement suffisantes. Certains estimaient que le TNP constituait le meilleur cadre pour traiter la question des garanties de sécurité, même si d'autres restaient disposés à examiner cette question dans le contexte du mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

De plus, tandis que certains États considéraient que tous les pays ayant renoncé à l'option nucléaire avaient le droit légitime de bénéficier de garanties de sécurité sans conditions et juridiquement contraignantes, d'autres établissaient un lien entre le droit à de telles garanties et le plein respect des dispositions du TNP. On a également émis l'idée qu'une importance démesurée était accordée aux garanties de sécurité et qu'il n'était ni réaliste ni judicieux d'envisager de répondre aux menaces actuelles par un traité juridiquement contraignant.

Concernant la question des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, les délégations se sont essentiellement focalisées sur le problème des armes radiologiques, c'est-à-dire, en d'autres termes, des dispositifs de dissémination de radioéléments. Certaines ont néanmoins tenté d'explorer de nouvelles perspectives à ce sujet, y compris les nouvelles armes telles que les armes à fréquence radioélectrique et les moyens utilisés dans les opérations d'information, ou les menaces contre les installations et infrastructures sensibles, susceptibles de compromettre le bon fonctionnement de nos sociétés. Ce dernier point a également été abordé dans le contexte d'un «programme global de désarmement». Il a été proposé d'établir des critères permettant d'identifier les nouvelles armes de destruction massive. Il a également été proposé que le coordonnateur prévu dans le cadre de la proposition des cinq Ambassadeurs soit invité à approfondir la réflexion sur ce point.

Au sujet des armes radiologiques, les efforts déjà entrepris ont été salués, notamment ceux que l'AIEA mène pour renforcer la protection des matières nucléaires. En particulier, il a été plusieurs fois fait référence à l'actuelle révision de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et de la Convention sur la sûreté nucléaire.

Alors que certains États demeurent convaincus de l'utilité d'un instrument mondial interdisant les armes radiologiques et de l'importance du rôle de la Conférence du désarmement dans ce domaine, d'autres ont émis des doutes quant à l'efficacité d'une interdiction des armes radiologiques, car il est peu probable que les États cherchent à mettre au point de telles armes. En conséquence, ces États étaient favorables, entre autres, au renforcement des mesures existantes de protection des matières nucléaires, telles que les mesures prévues par l'AIEA,

(M. Bekhbat, Mongolie)

les initiatives du G-8 et l'Initiative de réduction de la menace à l'échelle mondiale, et souhaitaient que soit abordée la question de l'utilisation possible de dispositifs radiologiques par des terroristes.

Les discussions consacrées au point de l'ordre du jour intitulé «Programme global de désarmement» ont été l'occasion de rappeler les objectifs initiaux de ce point et d'examiner son utilité potentielle pour l'approche des questions de limitation des armements et de désarmement qui ne sont pas expressément inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Il a été proposé d'en étendre le champ aux questions touchant à la non-prolifération ainsi que d'y inclure tant les armes classiques que les armes nucléaires. Des propositions plus détaillées ont été faites, tendant notamment à faire en sorte que soient pris en compte au titre de ce point des questions telles que la vérification et le respect des principaux instruments de limitation des armements et de désarmement, certains aspects des armes légères, y compris la mise au point de concepts relatifs au négoce de ces armes, la contribution à la mise en œuvre du programme d'action de l'ONU en comparant les expériences régionales en la matière, ou les nouvelles menaces et difficultés en matière de sécurité internationale. Dans ce contexte, certaines délégations ont également soulevé la question des installations et infrastructures sensibles. Il a également été proposé à plusieurs reprises d'élaborer au titre de ce point de l'ordre du jour des approches globales des questions touchant à la sécurité du monde.

Enfin, au vu de la progression des débats sur des points de l'ordre du jour de la Conférence, des questions quant à la suite à donner à cette activité ont été soulevées. Des débats animés et certains échanges entre délégations ont incité certaines d'entre elles à se déclarer intéressées par la poursuite des séances plénières informelles consacrées à des questions précises, qui pourraient être choisies dans la concertation. Il a également été proposé que le Président de la Conférence entame des consultations sur les moyens de poursuivre les débats de façon structurée.

Je tiens à m'associer à ces propositions. Comme nous l'avons tous constaté durant la présente partie de session de 2004, les efforts entrepris par mes prédécesseurs à la présidence ont produit un nouvel élan au sein de la Conférence du désarmement. Les débats francs et approfondis, auxquels ont participé la plupart des membres, ont permis de préciser les positions des différentes délégations concernant les points de l'ordre du jour. C'est peut-être là le signe tant attendu qui nous montre qu'après de nombreuses années de stagnation la Conférence est enfin passée du stade des débats sur un programme de travail à celui de l'examen sur le fond des points de l'ordre du jour. Cette réalisation peut paraître bien modeste, mais des efforts supplémentaires doivent être faits pour consolider et poursuivre cette avancée.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Khasbazaryn Bekhbat pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, M. Kjetil Paulsen.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement.

(M. Paulsen, Norvège)

Après la présente séance plénière, nous terminerons, sous votre direction, nos consultations officieuses relatives au point 7 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Je souhaite faire quelques observations à ce sujet.

Lorsque, en janvier dernier, nous avons envisagé pour la première fois la possibilité de tenir des consultations officieuses, certains ont manifesté quelque réticence. Ils craignaient que les consultations soient déséquilibrées, qu'elles ne fassent qu'aviver les tensions, qu'elles se limitent à des «vieilles histoires» et qu'elles nous détournent de notre importante tâche: le programme de travail. D'autres craintes ont également été exprimées.

Aujourd'hui, je pense que tous ou presque s'accordent à dire que, jusqu'à présent, les consultations ont été utiles et constructives, et qu'elles ont été l'occasion de clarifier les positions. Aucun fantôme n'est apparu, que ce soit dans le noir ou en plein jour. De nombreuses délégations ont participé à des débats et échanges de vues fructueux. Cela me paraît bien augurer de véritables négociations à l'avenir.

Je voudrais mettre en évidence quelques éléments qui ont retenu tout particulièrement l'attention de ma délégation durant l'examen informel des six premiers points de l'ordre du jour.

Premièrement, alors que plusieurs délégations, dont la mienne, font de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles une priorité absolue, bon nombre de ces délégations se sont aussi déclarées prêtes à traiter d'autres questions d'une manière ou d'une autre. De même, celles qui souhaitent placer le désarmement nucléaire ou la non-implantation d'armes de l'espace au premier rang des priorités n'ont pas nié l'importance d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il ne semble donc pas y avoir un monde entre nos différents points de vue, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Deuxièmement, de nombreux États non dotés d'armes nucléaires ont confirmé qu'ils étaient très intéressés par la question des garanties de sécurité négatives, ce qui ne devrait surprendre personne. Nous espérons et croyons que les États dotés d'armes nucléaires prendront véritablement en compte les préoccupations des États non dotés d'armes nucléaires lorsque la question des garanties de sécurité négatives sera traitée, que ce soit dans le contexte de la Conférence du désarmement ou dans celui du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Troisièmement, des questions intéressantes et importantes – les questions dites nouvelles – ont été posées. Ainsi, comment protéger les installations sensibles contre les attaques terroristes? La preuve est donc faite que la Conférence du désarmement doit être en mesure de traiter des problèmes anciens, très anciens même, mais aussi de répondre aux préoccupations les plus importantes de notre temps. Une question dite «ancienne» – celle des armes radiologiques – a même été remise au goût du jour par de nombreuses délégations lorsque nous examinions le point 5 de l'ordre du jour.

Quatrièmement, des propositions nouvelles et précises ont été faites durant les consultations officieuses. Elles portaient notamment sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire et les «questions nouvelles». Nous pensons que toute proposition précise mérite d'être examinée plus en profondeur dans le cadre d'un suivi des consultations officieuses.



(M. Paulsen, Norvège)

Enfin, il y a de quoi devenir introverti lorsqu'on participe aux travaux d'un organe qui, malheureusement, est protégé par ces murs des réalités du monde extérieur. Je suppose que l'interprétation des mots, des expressions, des indications et des propositions devient un phénomène fascinant. Mais les consultations officieuses que nous sommes sur le point d'achever doivent avoir fait la preuve que nous sommes tous capables de communiquer et de débattre et qu'il y a peut-être, en définitive, moins de plans secrets que ce qu'on aurait pu croire. Nous ne sommes peut-être pas plus près de l'adoption d'un programme de travail. Mais ma délégation espère et pense que les consultations officieuses ont permis à la Conférence de faire un petit pas de plus vers le monde réel et vers les véritables difficultés de notre époque. Pour la suite, nous encourageons les futurs présidents à faire preuve de dynamisme, sur la base des prérogatives prévues par le règlement intérieur. À cet égard, je me félicite de votre intention, Monsieur le Président, d'entreprendre de nouvelles consultations sur les questions les plus urgentes d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de la Norvège pour sa déclaration et les aimables félicitations qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Pologne, M. Krzysztof Jakubowski.

M. JAKUBOWSKI (Pologne) (traduit de l'anglais): C'est toujours pour moi un plaisir de voir un ami proche présider une séance, et je suis très heureux, Monsieur le Président, de vous voir diriger nos travaux. Je vous félicite très chaleureusement. Je vous souhaite le meilleur succès possible, et je pense sincèrement que vous êtes tout à fait capable de faire aboutir notre entreprise et de permettre à la Conférence de se mettre au travail. Je tiens également à vous remercier très chaleureusement des paroles que vous m'avez adressées. Je ne crois pas mériter des paroles aussi flatteuses, mais il est toujours agréable de les entendre, surtout lorsqu'elles viennent de la tribune.

Lorsque je regarde autour de moi, je vois des amis, encore des amis et rien que des amis, et j'aimerais adresser des paroles aimables à chacun de vous: beaucoup de remerciements, et de nombreuses pensées, mais si je me lançais dans pareille entreprise ma déclaration durerait des heures. C'est donc avec regret que je dois me contenter d'observations plus générales.

Le temps est venu pour moi de vous faire mes adieux. Après vous avoir ennuyés pendant sept ans, je m'appête à quitter Genève. Évidemment, lorsqu'on passe une période si longue au même endroit, on est gagné par l'émotion lorsque le moment est venu de partir. C'est aussi le moment de résumer et de réfléchir sur ce qui s'est passé et ce qu'on a fait, sur ce qui aurait pu être fait et sur ce qui a été manqué.

Permettez-moi de dire que mon tour de service à Genève s'est déroulé alors que mon pays vivait une période absolument extraordinaire. Pendant mon séjour ici, la Pologne a adhéré à l'OTAN et, tout récemment, à l'Union européenne, deux événements qui ouvrent de nouvelles perspectives pour le travail de la mission polonaise à Genève. Cela dit, mon séjour ici a aussi été marqué par les terribles événements du 11 septembre, qui ont mis en évidence la nécessité de réfléchir à la sécurité internationale sous un angle nouveau. Ce ne sont là que quelques exemples de ce qui s'est passé durant ces sept années, mais ils montrent parfaitement qu'une nouvelle réalité a vu le jour en matière de sécurité internationale. Cette réalité est en évolution constante et

(M. Jakubowski, Pologne)

chaque jour qui passe nous permet d'assister à des événements d'une importance capitale pour la paix et la sécurité mondiales et régionales.

Certains diront que cette période a été pauvre en changements à la Conférence du désarmement, mais à la stupéfaction de nombre d'entre vous je me dois de répéter ici que je pense exactement le contraire. Certes, nous n'avons pas pu nous entendre sur un programme de travail, mais la Conférence a travaillé, beaucoup travaillé. Certes, il est difficile de parvenir à des accords pendant des périodes de bouleversements. Pourtant, la Conférence a servi de cadre à des échanges de vues et d'informations concernant les positions des pays. Elle a permis de développer la compréhension mutuelle. Elle a constitué en elle-même une excellente mesure de confiance.

Dans ma déclaration du 22 février, j'ai exposé la position de ma délégation concernant le programme de travail, l'ordre du jour et, plus généralement, sur le besoin d'un renouvellement de notre réflexion sur le fond et l'organisation des travaux de la Conférence. Les idées que j'ai avancées à l'époque sont toujours d'actualité et je ne vais pas les répéter. Je redirai simplement que la Conférence a encore un rôle à jouer. Cela est d'autant plus vrai au vu des difficultés nouvelles auxquelles nous devons faire face, particulièrement le terrorisme et les armes de destruction massive. Ces nouvelles difficultés en matière de sécurité internationale doivent être intégrées dans les délibérations et les travaux de la Conférence. Notre réflexion doit être renouvelée et vous êtes à la hauteur de cette tâche.

Léonard de Vinci, grand artiste et grand maître de la pensée novatrice, a dit un jour qu'il était plus aisé de s'opposer au début qu'à la fin. J'espère sincèrement que la Conférence du désarmement fera de grands progrès une fois qu'elle se sera mise au travail. L'adoption d'un programme de travail serait un moment idéal. Les choses seraient probablement plus aisées si nous pouvions traiter le programme de travail comme un calendrier d'activités ou une feuille de route. Nous avons prôné ce type de démarche à plusieurs reprises. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il est important de commencer à prouver non seulement que la Conférence du désarmement est en principe l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, mais aussi qu'elle peut être productive et efficace.

Le grand Léonard a également dit que le vide naissait là où l'espoir mourait. Je vous conjure de ne pas laisser l'espoir disparaître. N'oubliez pas que le vide pourrait être infecté de choses que nous ne souhaitons pas y voir: la méfiance et le chaos par exemple. J'espère vivement – et j'en suis même convaincu – que la Conférence du désarmement demeurera – grâce à vos compétences et à votre pensée novatrice – l'instance multilatérale la plus importante dans le domaine du désarmement, et qu'elle saura répondre aux difficultés de notre temps.

Cela a été pour moi un véritable privilège que de faire partie du «meilleur cercle de la ville». Je tiens à remercier chacun pour son amitié. Je suis conscient d'avoir eu l'occasion de travailler dans cette salle en compagnie des diplomates les plus compétents et les plus talentueux. Je tiens également à remercier tous mes amis de la tribune, particulièrement le Secrétaire général de la Conférence, M. Ordzhonikidze, ainsi que M. Román-Morey, M. Jerzy Zaleski, et leurs collaborateurs, pour leur appui constant et leur coopération. Enfin et surtout, je tiens à remercier tous les services des conférences, les interprètes et tous mes amis d'avoir fait preuve de patience et d'avoir rendu mon travail plus facile et, je l'espère, plus efficace.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Krzysztof Jakubowski pour sa très chaleureuse et émouvante déclaration d'adieu, et je le remercie également pour les aimables paroles adressées à la présidence. Je voudrais saisir cette occasion pour lui dire au nom de tous ses amis membres de la Conférence du désarmement combien il va nous manquer. Je voudrais renouveler les vœux de tous ses amis de la Conférence du désarmement pour son succès et son bonheur, ainsi que ceux de sa famille. Bonne route, Monsieur l'Ambassadeur.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, M. Owade.

M. OWADE (Kenya) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, au nom de la délégation kényenne à la Conférence du désarmement, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter très sincèrement de votre accession à la présidence de la Conférence. Soyez assuré de son appui durant votre mandat. Vous êtes un diplomate accompli doté d'un talent et d'un dynamisme admirables qui, nous en sommes persuadés, permettront à la Conférence de promouvoir le climat positif qui règne ici depuis le mois de janvier dernier, période au cours de laquelle le Kenya a eu le privilège de présider la Conférence.

Permettez-moi également de féliciter vos prédécesseurs immédiats, l'Ambassadeur du Mexique, M. Pablo Macedo, et l'Ambassadeur de Mongolie, M. Bekhbat, pour les efforts infatigables qu'ils ont déployés en dirigeant les travaux de la Conférence. Les débats que nous avons eus en séance plénière informelle sous leur présidence, à commencer par celle de l'Ambassadrice de Malaisie, ont prouvé qu'il valait la peine d'emprunter cette voie pour permettre à la Conférence de progresser dans son travail de fond.

J'ai demandé la parole pour m'associer à un certain nombre d'orateurs qui ont déjà souligné l'importance de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Comme vous le savez certainement, mon pays, le Kenya, aura le privilège d'accueillir la première Conférence d'examen de cette Convention à Nairobi, du 29 novembre au 3 décembre prochains.

Je saisis cette occasion pour inviter tous les représentants qui siègent à la Conférence du désarmement à participer à la Conférence d'examen de Nairobi.

En mars 2004, la Convention d'Ottawa comptait 142 États parties, et la liste ne cesse de s'allonger. Alors que la date de la Conférence d'examen approche, nous constatons avec une satisfaction particulière que la Convention a remporté un certain succès dans le domaine du désarmement. Elle est unique en ce qu'elle est à la fois un traité humanitaire et un traité de désarmement. Ses objectifs humanitaires sont universellement partagés, y compris par ceux qui n'y ont pas encore adhéré. Fait exceptionnel pour un traité de désarmement: les États parties ont démontré une volonté politique sans précédent d'assurer le succès de la Convention.

Le partenariat entre les gouvernements et la société civile constitue une autre caractéristique unique de la Convention.

Depuis son adoption, le recours aux mines antipersonnel a considérablement diminué, de même que leur production. Plus de 30 millions de mines ont été détruites.

(M. Owade, Kenya)

La première Conférence d'examen sera donc pour nous une grande occasion d'évaluer les progrès et de résoudre les difficultés subsistantes. Une de ces difficultés réside incontestablement dans la question de l'universalité de la Convention. Si la Convention d'Ottawa constitue un point de repère dans l'histoire du désarmement, le fait qu'un certain nombre d'États importants n'y aient pas encore adhéré constitue un sujet de vive préoccupation, alors que les pays détiennent encore plus de 200 millions de mines.

Les mines antipersonnel ont infligé des dommages sans précédent parmi la population civile, notamment en Afrique. Le nombre de victimes dans des pays tels que l'Angola et le Mozambique laisse sans voix.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement kényen a invité tous les États, parties ou non à la Convention, à participer à la Conférence d'examen.

À cet égard, nous nous félicitons du fait que les Gouvernements de la République populaire de Chine et des États-Unis d'Amérique ont confirmé, lors de la réunion de l'intersession à Genève, qu'ils appuyaient les principes inscrits dans la Convention. Selon les termes du représentant de la Chine à cette réunion, tous les chemins mènent à Rome.

Nous nous félicitons de la politique annoncée par les États-Unis en février dernier concernant les mines terrestres, politique qui a consisté, notamment, à prendre l'engagement catégorique de ne plus employer de mines antipersonnel ou antivéhicule persistantes sur un champ de bataille quel qu'il soit et dans quelque but que ce soit d'ici 2010, et de chercher à obtenir l'interdiction mondiale de la vente ou de l'exportation de toutes les mines persistantes dans le but de prévenir la propagation de moyens de guerre qui tuent et mutilent des civils.

Ce sont là, à notre avis, des gestes qui conviennent d'être salués et encouragés. En effet, nous encourageons ces pays à prendre des mesures plus concrètes dans cette direction et à adhérer à la Convention.

Enfin, qu'il me soit permis de saluer les efforts entrepris par l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, Président désigné de la Conférence d'examen, pour assurer le succès de la Conférence. Nous remercions également les amis de Nairobi pour l'appui financier et autre qu'ils ont accordé et accordent encore au Kenya dans les préparatifs de la Conférence. L'appui sans faille du Gouvernement canadien à la Convention et au Kenya en tant que pays hôte est exemplaire – le mot est faible – et doit être souligné.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant du Kenya pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Nigéria, S. E. Joseph Ubaka Ayalogu, qui a demandé la parole.

M. AYALOGU (Nigéria) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je sais que vous possédez toutes les qualités qui permettent aux conférences d'avancer efficacement vers leurs objectifs. Ma délégation tient par conséquent à vous assurer de son appui indéfectible.

(M. Ayalogu, Nigéria)

Qu'il me soit également permis de faire part de ma profonde gratitude pour les paroles aimables et les mots de bienvenue que tous les ambassadeurs et représentants permanents m'ont adressés depuis mon arrivée à Genève. Ce matin, j'ai été également touché par les paroles que le Président a prononcées en me présentant. Puisque c'est la première fois que j'assiste à une séance de la Conférence du désarmement, j'espère pouvoir compter sur la coopération, la sagesse et l'expérience de tous mes collègues dans l'accomplissement de mes tâches.

Vous pourrez également compter sur l'appui, la compréhension et la coopération de ma délégation dans l'examen de toutes les questions de désarmement et face aux difficultés qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Dans un proche avenir, je prendrai la parole devant la Conférence pour exposer le point de vue de mon pays concernant les diverses questions dont nous sommes saisis, mais, pour l'heure, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter une nouvelle fois et de vous remercier de m'avoir présenté.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Ayalogu, pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je voudrais signaler que les membres de la Conférence du désarmement ainsi que la présidence seront très heureux de travailler avec lui et de profiter également de ses contributions et de son expérience. Nous serons très heureux de coopérer ensemble à la mise en œuvre d'un programme de travail.

La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je vois que ce n'est pas le cas. Avant de lever la séance, je voudrais vous informer que le Secrétaire général de la Conférence m'a transmis une lettre qui lui a été adressée par le Représentant permanent de la Lettonie, l'Ambassadeur Karlins, demandant l'admission de la République de Lettonie à la qualité de membre de la Conférence du désarmement. La Lettonie est ainsi devenue le vingt-troisième État à présenter une demande d'admission à la Conférence.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. Selon notre calendrier, la Conférence tiendra, à la suite de la présente séance, une séance plénière informelle pour examiner le point 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements». Cette séance sera ouverte uniquement aux délégations d'États membres de la Conférence ainsi qu'à celles d'États ayant qualité d'observateur.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 29 juillet 2004, à 10 heures dans cette même salle. Nous reprendrons aujourd'hui en séance informelle dans une trentaine de minutes, afin de permettre à l'ensemble des délégations qui le souhaitent, et nous le souhaitons tous, d'assister à la cérémonie du passage de la torche olympique par le Palais des Nations. L'événement est un symbole de paix, de concorde et de cordialité, et j'espère que cela sera une occasion pour nous tous d'y participer. Nous reprendrons donc nos travaux vers midi moins le quart, à la fin de la cérémonie, afin de nous réunir en séance informelle.

*La séance est levée à 11 h 10.*

-----